## AR Prefecture

017-200041523-20250219-DEC107\_2025-AU Reçu le 19/02/2025



Décision n° 107 / 2025 ABE

## COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant, et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

Un bail dérogatoire avec la société DALKIA pour 1 235 m² sise « ZA Communautaire La Corbonne, 2 rue de la Corbonne à Pons », pour une durée de 2 mois ferme à compter du 19 février 2025 au 18 avril 2025. Le montant mensuel du loyer est de 1 300 € TTC.

Fait à Jonzac, Le

1 9 FEV. 2025

Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAG Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge